

# Règlement du jeu : Carnaval Vénitien

## ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'association LoVerdun Vitrines, dont la présidente est Mme Delphine VAUDOIS, domiciliée 30, avenue de Douaumont 55100 VERDUN organise un jeu-concours avec obligation d'achat qui aura lieu les 8 et 9 juin 2024 de 14h à 19h.

## ARTICLE 2 : OBJET DU CONCOURS

La participation à ce jeu avec obligation d'achat est ouverte à toute personne physique et majeure domiciliée en France métropolitaine.

## ARTICLE 3 ET 4 : MODALITES D'INSCRIPTION

Pour tout achat d'un minimum de 15€ chez les commerçants participant à l'opération (à raison d'un ticket par personne, même nom même adresse, même commerce, en libre circulation avec obligation d'achat). Les commerçants ne peuvent pas participer au jeu dans leur propre commerce.

Les commerces participants sont les adhérents 2024 (liste disponible sur [www.loverdunvitrines.fr](http://www.loverdunvitrines.fr))

## Article 5 et 6 : DESIGNATION DES GAGNANTS ET DOTATION

Les participants devront présenter une preuve d'achat (format papier) afin de participer au jeu concours par tirage au sort et une chance de participer à la tombola.

Pour le jeu concours, les participants peuvent gagner des lots italiens directement par tirage au sort:

- 20 glaces à l'italienne
- 2 masques Vénitien
- 10 masques strass
- 30 Tortina
- 30 Trancio
- 18 Rotolino
- 2 Wafer
- 10 granités
- 1000 bulletins perdants

Pour participer à la tombola, les candidats pourront obtenir un bulletin de participation pour tout achat de minimum 15€ chez les commerçants participant à l'opération (à raison d'un bulletin par personne, même nom même adresse, même commerce, en libre circulation avec obligation d'achat). Les commerçants ne peuvent pas participer au jeu dans leur propre commerce.

Les commerces participants sont les adhérents 2024 (liste disponible sur [www.loverdunvitrines.fr](http://www.loverdunvitrines.fr))

Les candidats mettent les bulletins de participation **dans l'urne situé sur le stand de LoVerdun Vitrines au marché Vénitien avenue de la Victoire.**

Si le participant souhaite retenter sa chance il pourra le faire contre 1€ le ticket de tombola.

Les personnes ne présentant pas de preuves d'achat pourront participer autant de fois qu'ils le souhaiteront (1 ticket= 1€)

A gagner un panier garnie d'une valeur globale de : 450€

Comprenant :

- 1 paire de lunette de chez Optic 2000
- 1 bon cadeau chez Signorizza
- 1 bon cadeau chez Asymétrie
- 1 masque Vénitien
- 1 emporte-pièce raviole
- 1 bouteille de vin rouge
- 1 bouteille de vin blanc
- 2 bières italiennes
- Une cafetière
- 1 sachet de café moulu italien
- 1 bocal de pâte
- 2 tasses
- 1 parfum
- 1 boîte de sachet énergisant
- 1 bouteille d'Aperol
- 1 bouteille de Prosecco
- 4 paquets de thé en vrac
- 1 torchon
- 1 t-shirt

#### Article 7 : INFORMATION DES GAGNANTS

Les gagnants du jeu concours sont informés dès le tirage au sort du bulletin.

Le gagnant de la tombola sera tiré au sort en Facebook live le dimanche 9 juin 2024 à 18h.

Le gagnant sera averti personnellement par téléphone ou par mail (indiqués sur leur bulletin de participation).

Le gagnant sera informé des modalités de la remise des prix.

En cas de non-réponse d'un gagnant (avant le samedi 15 juin 2024), un tirage au sort sera de nouveau effectué afin de désigner un nouveau gagnant.

Le règlement complet de ce jeu sera adressé par courrier aux participants qui en feraient la demande.

L'organisateur se réserve le droit de publier les résultats du concours sur sa page Facebook et ses supports de communication papier.

#### ARTICLE 8 : RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR

L'organisateur ne pourra être tenu responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour quelque raison que ce soit.

Le seul fait de participer au présent jeu implique l'acceptation sans condition du présent règlement dans son intégralité.

Toute réclamation devra être faite par écrit et adressée à l'association avant le 13 juin 2024.

Aucune réclamation ne sera acceptée après cette date. Il ne sera répondu à aucune correspondance concernant l'interprétation du présent règlement.

#### ARTICLE 9 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Il ne sera effectué aucun remboursement pour frais de participation.

Ce règlement pourra être fourni sur simple demande écrite (frais de timbre remboursés sur simple demande, au tarif postal lettre verte en vigueur) à l'adresse de l'association et ce à titre gratuit.

Il sera affiché dans tous les commerces participants.

#### ARTICLE 10 : AUTORISATIONS DIVERSES

Les gagnants autorisent les organisateurs à diffuser leur image et leurs coordonnées à des fins de promotion du concours et de ses résultats. Ces autorisations entraînent renonciation à toute action ultérieure en réclamation quant à l'utilisation de leur nom, de leur âge, de leur image, et dès lors que ces utilisations sont conformes aux précédents alinéas. Les présentes autorisations sont données à titre gracieux pour une durée de deux ans à partir de l'annonce des résultats.

#### ARTICLE 11 : LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

La participation à ce jeu concours implique l'acceptation du présent règlement et à l'arbitrage en dernier ressort de l'association organisatrice, dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération.

LoVerdun Vitrines se réserve le droit d'écourter, de prolonger ou d'annuler ce jeu-concours si les circonstances l'exigent sans que sa responsabilité soit engagée sur ce fait.

Vos informations personnelles ne seront pas utilisées à d'autres fins sans votre consentement, et votre email ne sera pas utilisé à d'autres fins que celles demandées. Cependant la liste des gagnants peut être communiquée à nos partenaires qui fournissent les bulletins, ceci à des fins promotionnelles.

Conformément à l'article 40 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « informatiques et libertés » vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de vos données personnelles. Vous pouvez exercer ce droit en nous contactant par le biais de notre adresse email [contact@loverdunvitrines.fr](mailto:contact@loverdunvitrines.fr).

TOUS LES CAS NON PREVU PAR LE REGLEMENT SERONT TRANCHES PAR L'ASSOCIATION.